



Pour une implication plus forte des agglomérations, métropoles et autres territoires de projet dans la politique alimentaire

Terres en Villes, réseau français des acteurs locaux des politiques agricoles et alimentaires d'agglomération et de métropole, chef de file du Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé (Rn PAT) se félicite de la tenue des Etats Généraux de l'Alimentation.

Ceux-ci doivent être l'occasion d'affirmer de manière forte une politique alimentaire systémique qui prenne en compte les six champs d'un système alimentaire durable (économie alimentaire, culturel et gastronomie, nutrition santé, accessibilité sociale, environnement, urbanisme et aménagement), coordonnée aux différentes échelles. Cette politique qui vise à promouvoir une alimentation durable doit prendre en compte les besoins des habitants des bassins de vie et être plus rémunératrice pour les producteurs.

Pour cela, Terres en villes propose de:

- ***Mieux reconnaître le rôle stratégique des territoires, notamment des agglomérations et métropoles dans la politique alimentaire***
 - En explicitant mieux dans la loi que l'alimentation fait partie de la clause de compétence générale des communes et de leurs groupements,
 - En faisant du territoire de projet (EPCI, PETR et PNR), l'échelle privilégiée des PAT structurants et de l'ancrage territorial de l'agriculture,
 - En faisant des territoires de projets et de leurs réseaux dont Terres en villes, des interlocuteurs obligatoirement consultés pour l'élaboration et la révision des grands documents de la politique alimentaire nationale,
 - En développant des expérimentations par bassin de vie : organisation sous le chef de filât des EPCI du développement de l'approvisionnement de proximité de la restauration scolaire « de la crèche à l'université », modes de partenariat/contractualisation collectivités - monde agricole en faveur de filières locales, planification alimentaire,
 - En soutenant les actions des territoires en matière de sensibilisation/responsabilisation des consommateurs.



- **Conforter les PAT et son outil de développement et de capitalisation, le Rn PAT**
 - En renforçant sa reconnaissance juridique : les PAT devraient obligatoirement être pris en compte par les PRAD, SRDEII, SRADET et Plans nationaux (PNA, PNSE, PNNS),
 - En faisant du RnPAT le réseau observatoire des PAT, assumant la capitalisation et l'appui méthodologique aux porteurs de projets, à leurs partenaires, et aux pouvoirs publics à tous les échelons administratifs.
 - En augmentant les moyens financiers affectés à la politique des PAT.

- **Favoriser une meilleure gouvernance et coordination de la politique alimentaire aux différentes échelles**
 - En s'assurant de la représentativité et l'implication de l'ensemble des parties prenantes aux différents niveaux,
 - En articulant les programmes nationaux (agricole, nutrition santé, alimentation...) et développant l'interministérialité de la politique alimentaire à l'échelle nationale comme à l'échelle régionale,
 - En faisant de la région un échelon participant à la coordination et facilitant le développement et le financement des PAT,
 - En intégrant l'alimentation dans les différents documents PRAD, SRADEL et SRDEII et en approfondissant la coopération entre Région et Etat pour leur élaboration.

- **De faire évoluer la législation qui régit les biens alimentaires**
 - En adaptant le droit européen à la reconnaissance de la spécificité des biens alimentaires,
 - En faisant reconnaître une exception pour l'alimentation avec la possibilité d'inscrire un critère géographique dans les appels d'offre des marchés publics,
 - En faisant de l'alimentation une priorité de la PAC de l'après 2020 et de la politique régionale,
 - En intégrant l'alimentation explicitement dans le champ des documents de planification urbaine,
 - En élargissant le champ des aides directes des EPCI destinés aux agriculteurs et aux projets alimentaires structurants (logistique, abattoirs et ateliers de découpe, plateforme de stockage et de transformation des produits locaux, légumeries, économie circulaire...),



- En engageant les réflexions, travaux et expérimentations sur le « droit à l'alimentation ».

- **De doter la politique alimentaire des moyens à la hauteur de ses ambitions**
 - En financement notamment par un accroissement des crédits affectés au Programme National de l'Alimentation et aux mesures Feader intéressant l'alimentation durable,
 - En formation et appui technique, particulièrement en assurant dans la durée le financement du RN PAT,
 - En développant la recherche consacrée à l'alimentation durable et à son ancrage territorial.

Pour Terres en Villes,

Les coprésidents, Jean-Claude LEMASSON et Daniel ROGUET

www.terresenvilles.org

